

RESULTAT DU VOTE DES RESOLUTIONS

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 28 JUIN 2022

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire de la Société s'est tenue le 28 juin 2022, à 10 heures. Deux actionnaires étaient représentés et 1 actionnaire était présent. Ils possédaient 55 391 425 actions sur les 122.471.554 actions formant le capital à cette date et ayant droit de vote, soit 45,22 %. Les 55 391 425 actions représentent un nombre égal de voix.

L'ensemble des résolutions a été adopté selon le détail ci-dessous :

Résolutions		Votes exprimés (en nombre de voix et en %age)						Nombre de voix exprimées	Proportion du capital qu'elles représentent
		Pour		Contre		Abstentions			
		en nombre de voix	en %age	en nombre de voix	en %age	en nombre de voix	en %age		
1ère résolution : Approbation des comptes sociaux et quitus aux Administrateurs	AGOA	55 391 425	100.00%	0	0.00%	0	0.00%	55 391 425	45.22%
2ème résolution : Approbation des comptes consolidés	AGOA	55 391 425	100.00%	0	0.00%	0	0.00%	55 391 425	45.22%
3ème résolution : Affectation du résultat ; Distribution de dividendes	AGOA	55 391 425	100.00%	0	0.00%	0	0.00%	55 391 425	45.22%
4ème résolution : Conventions des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce	AGOA	30 000	0.05%	0	0.00%	0	0.00%	30 000	0.02%
5ème résolution : Approbation de la rémunération des mandataires sociaux versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ce en application de l'article L22-10-34 I du Code de Commerce	AGOA	55 391 425	100.00%	0	0.00%	0	0.00%	55 391 425	45.22%

6ème résolution : Approbation des éléments de la rémunération totale et des avantages de toute nature, versés ou attribués, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, à Monsieur Richard LONSDALE-HANDS, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général, ce en application de l'article L22-10-34 II du Code de commerce	AGOA	55 391 425	100.00%	0	0.00%	0	0.00%	55 391 425	45.22%
7ème résolution : Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux, au titre de l'exercice 2022, conformément à l'article L22-10-8 II du Code de Commerce	AGOA	55 391 425	100.00%	0	0.00%	0	0.00%	55 391 425	
8ème résolution : Approbation de la politique de rémunération du Président Directeur Général, au titre de l'exercice 2022, conformément à l'article L22-10-8 II du Code de commerce	AGOA	55 391 425	100.00%	0	0.00%	0	0.00%	55 391 425	
9ème résolution : Renouvellement du mandat d'un co-commissaire aux comptes titulaire et du commissaire aux comptes suppléant	AGOA	55 391 425	100.00%	0	0.00%	0	0.00%	55 391 425	45.22%
10ème résolution : Autorisation à donner au Conseil à l'effet de mettre en place un nouveau programme d'actions	AGO	55 391 425	100.00%	0	0.00%	0	0.00%	55 391 425	45.22%
11ème résolution : Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues	AGE	55 391 425	100.00%	0	0.00%	0	0.00%	55 391 425	45.22%

12ème résolution : Pouvoirs en vue des formalités	AGOAE	55 391 425	100.00%	0	0.00%	0	0.00%	55 391 425	45.22%
---	-------	------------	---------	---	-------	---	-------	------------	--------